

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
10 JUILLET 2025**

Transmission en Préfecture	11 JUIL. 2025
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 1er juillet 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - DECARD Guillaume.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - HUMBERT Cédric - GIUSTI Jacques - BOYER Max – MERIMECHE Kader.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François MOISSIN

DELIBERATION N° 2025-014		AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DU S.E.V.E POUR LA REALISATION DU RESERVOIR DE BARRESSE – COMMUNE DU MUY 83490	
Affiché du	au		

Madame la Présidente expose :

Le Syndicat de l'Eau du Var Est, a réalisé une extension de l'unité de production d'eau potable du Muy dont la capacité de potabilisation a été portée à 2 810 m3/h. Afin d'accompagner cette extension, il est nécessaire d'accroître également la capacité de stockage d'eau traitée distribuable.

Il est donc envisagé de remplacer le réservoir du Muy d'une capacité de 5 000 m3 par un nouvel ouvrage adapté aux nouvelles capacités de production de l'usine. Ce nouveau réservoir de 16 000 m3 devra permettre la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes desservies.

Il s'avère nécessaire de déposer une demande de permis de construire afin de réaliser l'ouvrage de stockage d'eau potable.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Muy n°2024-81 du 9 décembre 2024 autorisant le Syndicat de l'Eau du Var Est de déposer un permis de construire sur la parcelle communale cadastrée section D n°498,

Conformément au Code de général des collectivités territoriales, la présidente demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à déposer la demande de permis de construire relatif au réservoir de Barresse et à ses canalisations d'alimentation, au nom et pour le compte du Syndicat de l'Eau du Var Est.

Le Comité Syndical est donc invité à :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte du Syndicat de l'Eau du Var Est, en vue de réaliser le réservoir de Barresse et ses canalisations d'alimentation,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer et signer au nom du Syndicat de l'Eau du Var Est tous les documents relatifs au dépôt de cette demande,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte du Syndicat de l'Eau du Var Est, en vue de réaliser le réservoir de Barresse et ses canalisations d'alimentation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer et signer au nom du Syndicat de l'Eau du Var Est tous les documents relatifs au dépôt de cette demande,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE


Liliane BOYER

